

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

Réf: 017/OLUCOME/08/2021

Bujumbura, le 03 / 08 / 2021

A Son Excellence Monsieur le
Président de la République du
Burundi avec les assurances de notre
plus haute considération.

à Bujumbura.

Objet: Propositions de l'OLUCOME pour
la relance économique, l'instauration de
la bonne gouvernance et la cohésion sociale au Burundi

Excellence Monsieur le Président de la République,

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a un grand honneur de s'adresser encore une fois auprès de votre plus autorité en vue de vous remercier pour vos meilleurs discours et bonnes actions déjà initiées et débutées en faveur de la population burundaise. En effet, vos discours relatifs à l'appel des mandataires publics et des cadres de l'Etat à déclarer leur patrimoine en entrant et en sortant de leurs fonctions et ceux inhérents à la suspension provisoire des Conventions sur l'exploitation des minerais au Burundi en vue de les renégocier prouvent combien vous êtes déterminés pour venir en aide aux citoyens burundais. L'Observatoire vous remercie également de la manière dont vous êtes en train de renouer des bonnes relations avec la communauté internationale. Etant donné que la société civile indépendante plus particulièrement l'OLUCOME est là pour accompagner les actions du Gouvernement qui visent entre autres la gouvernance, la transparence, la cohésion sociale et le développement du pays, certains politiciens continuent à la considérer comme un ennemi du pays. Malgré cela, l'OLUCOME est derrière ces actions et vous encourage de continuer sur cette voie. Cependant, quelques individus peuvent être contre vos initiatives

soutenues par une majorité de la population burundaise car la nature de la personne humaine résiste toujours au changement, mais aussi il y a des gens qui veulent toujours profiter du statu quo. Nous vous exhortons de continuer dans ce bon chemin déjà initié qui met en avant la création de la richesse quitte à la redistribuer équitablement à la population burundaise.

Néanmoins Excellence, l'OLUCOME voudrait vous présenter ses avis et considérations visant la cohésion sociale, la culture de la bonne gouvernance et de la transparence ainsi que le développement économique durable en vue d'avoir une société humaine prospère et paisible de façon durable.

2. Excellence Monsieur le Président de la République, en matière de gouvernance et de la lutte contre la corruption, le Burundi a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en date du 18 /01/2005. De ce fait, il a mis en place la loi n° 1/12 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes promulguée le 18 avril 2006 afin de mettre en œuvre les dispositions de ces Conventions. Ces dernières ne sont pas appliquées correctement. Les autorités publiques burundaises qui devaient être des modèles à suivre par les citoyens burundais dans la lutte contre la corruption n'ont pas encore déclaré leurs patrimoines en entrant et en sortant de leur fonction depuis la promulgation de ladite loi en avril 2006. Or, l'article 29 de cette loi anti-corruption burundaise est claire en cette matière : « Dans un délai n'excédant pas quinze jours, à partir de leur entrée en fonction, le Président de la République, le Vice-Président de la République, le premier Ministre, les membres du Gouvernement, les membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat sont tenus de déposer à la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême une déclaration certifiée sur l'honneur exacte et sincère, de leurs biens patrimoine ainsi que ceux de leurs conjoints et enfants mineurs qu'ils soient propriétaires, usagers ou détenteurs habituels. Une déclaration conforme aux dispositions qui précèdent est déposée auprès de la même juridiction, dans le mois suivant la suspension, l'interruption ou la fin de leurs fonctions. » L'article 95 de la Constitution du Burundi, la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la Corruption parlent également de cette exigence de déclaration des biens par les serviteurs publics en entrant et en sortant de leurs fonctions. **Ainsi, Excellence, l'OLUCOME Vous demande la mise en application effective de ces lois ci-haut mentionnées car c'est la base du début de la gouvernance et de la transparence dans la vie du pays. Aussi, il serait très important de remettre en place, par un processus participatif, la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de**



lutte contre corruption qui sera un document de référence en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption au Burundi.

3. Bien plus Excellence, si cette obligation de déclaration du patrimoine n'est pas honorée au pays, il s'en suit 4 infractions notamment l'enrichissement illicite, le conflit d'intérêt, le blanchiment d'argent sale et les dons offerts pour des fins de corruption. Ces 4 infractions existent au Burundi, la loi les réprimandant existe mais les présumés coupables ne sont ni arrêtés ni jugés par la justice burundaise. Alors que les corrompus s'enrichiraient illicitement au dos des citoyens burundais qui croupissent dans une misère sans nom. Ce qui est grave pour l'OLUCOME est que ces richesses qui seraient le produit de la corruption seraient utilisées pour gonfler le budget général de l'Etat à travers les surfacturations des locations peu transparentes des bâtiments des mêmes dirigeants qui bénéficieraient les contrats couteux sans aucune procédure légale transparente. En témoigne les bâtiments des mandataires publics burundais en location par des services publics.

D'où Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME Vous demande la mise en place de la cellule nationale des renseignements financiers pour faciliter les enquêtes y relatives. Ainsi, comme la loi l'exige une personne voulant entre autre déposer sur un compte bancaire un montant de 20 millions Fbu et plus, devrait donner une justification de son origine dans les banques burundaises.

4. Pire encore, Excellence, les institutions de lutte contre la corruption n'ont pas les compétences pour mener des investigations car la Constitution du Burundi prévoit les privilèges de juridiction. Par exemple, la Brigade spéciale anticorruption et le Parquet Général près la Cour spéciale anticorruption ne peuvent pas mener d'enquêtes sur des personnes qui jouissent des privilèges de juridiction à l'instar du Président de la République, du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, du Vice-président de la République, du Premier Ministre, des Ministres, de ceux qui ont le rang des Ministres, des Généraux ainsi que des personnes nommées par décret alors que ce sont ces derniers qui sont supposés détourner beaucoup de fonds de l'Etat. **D'où Excellence Monsieur le Président de la République, au lieu de supprimer les institutions anti-corruption burundaises, l'Observatoire Vous demande qu'il y ait la révision du cadre légal de lutte contre la corruption ainsi que la mise en place de la haute Cour de justice qui jugera les serviteurs ci-haut mentionnés comme l'exige la constitution burundaise.**

5. Dans ce cadre de la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence Excellence, le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires avait

organisé en janvier 2012, une retraite gouvernementale tenue à Ruyigi sur une évaluation de l'efficacité de la loi anti-corruption. Au cours de cette retraite, plusieurs partenaires dont Transparence Internationale ont recommandé à travers leur appui technique qu'étant donné des rancunes relevées dans la loi anticorruption et les faiblesses majeures des institutions de lutte contre la corruption, le Gouvernement devrait proposer le plus rapidement possible la réforme du cadre légal anticorruption. En août 2013, les Etats généraux sur la justice ont été organisés dans l'objectif de rendre la justice burundaise indépendante et se conformer, entre autres, à la Convention des Nations Unies contre la Corruption. En octobre 2014, il y a eu une retraite gouvernementale avec la société civile burundaise qui s'est tenue à Gitega. L'inefficacité de la loi et des institutions de lutte contre la corruption a été débattue. Et il a été formulé des recommandations pour pallier aux différents défis. Comble de malheur, Excellence Monsieur le Président de la République, les recommandations émises lors de ces trois événements si importants dans la vie des burundais ci-haut mentionnés ne sont jusqu'ici mises en application par le Gouvernement du Burundi. Or, ces retraites ont consommé beaucoup de moyens financiers.

Bien encore Excellence, les deux rapports d'examen périodique sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption sur le Burundi de 2010 à 2015 et de 2015 à 2020 produits par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Venezuela d'une part ainsi que l'Allemagne et le Cameroun d'autre part) reviennent sur les manquements graves du Gouvernement burundais. Ils sont quasiment les mêmes que ceux observés lors de la formulation des recommandations issues de ces trois foras. Aussi, ces examens périodiques sur le Burundi ont emporté des moyens financiers.

De plus Excellence, les partenaires du Burundi en collaboration avec le Gouvernement du Burundi ont beaucoup contribué en termes de centaines de millions d'euros pour que le Burundi ait la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption. Cette dernière avait été mise en place pour que le Burundi se conforme entre autre à la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Or, le Gouvernement du Burundi a mis de côté cette Stratégie alors que ce document important lui a coûté d'énormes moyens dont les moyens financiers.

A cet effet, Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME demande au Gouvernement qu'il y ait les évaluations indépendantes sur la mise en application des recommandations issues de ces trois foras, de deux examens périodiques sur le Burundi et de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la Corruption. L'Observatoire demande aussi qu'il y ait des cellules de réformes institutionnelles par des experts internationaux indépendants à l'instar de l'Office Burundais des Recettes

(OBR) dans les domaines de la justice et des finances publiques. A titre d'exemple, avant la création de l'Office Burundais des Recettes (OBR), en 2009, le Gouvernement percevait 400 milliards Fbu par an mais actuellement l'OBR collecte actuellement plus de 1000 milliards Fbu par an.

6. Excellence, dans le même ordre d'idée de renforcement de la bonne Gouvernance et de la transparence au Burundi et étant donné que plus de 70% du Budget général de l'Etat sont consommés par les marchés publics octroyés souvent illégalement aux personnes morales inéligibles. La plupart des sociétés gagnantes de ces marchés publics ont comme membres fondateurs ou actionnaires les membres de leurs familles respectives, des personnes inéligibles d'après les informations à la disposition de l'OLUCOME. Ce qui est contre la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention Africaine de Lutte contre la Corruption ainsi que les lois burundaises. **D'où Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME Vous demande qu'il y ait la mise en place d'un registre national public de toutes les sociétés qui bénéficient des marchés publics au Burundi où toute personne qui le souhaite peut consulter le registre sans aucune entrave et informer toute anomalie l'autorité compétente en la matière.**

7. Excellence, selon les rapports de depuis 2009 des experts de l'ONU sur la RDC en rapport avec le trafic des minerais dans la région des Grands Lacs, l'aéroport international Melchior Ndadaye du Burundi serait la plaque tournante dans le trafic des minerais. Un de ces rapports précise qu'en 2018, le Burundi avait produit 598 kilogrammes d'or mais il a exporté 2 tonnes (2000 kg) d'or. L'OLUCOME dispose des informations crédibles selon lesquelles une société de droit congolais GATEWAY EXPORT aurait demandé une licence d'exploitation aérienne au Burundi en date du 05 août 2019, mais en vain selon les autorités de l'aéronautique. Cependant, les informations à la disposition de l'OLUCOME confirment que l'avion opérait sans aucune entrave depuis un certain temps. Il décollerait et atterrirait sur Bujumbura. Les choses auraient changé quand l'avion aurait demandé dans l'urgence à l'autorité de l'Aviation Civile rwandaise le survol et l'atterrissage à l'aéroport international de Kigali. Sur base d'une note de l'aviation civile burundaise rédigée en date du 08 septembre 2020 à l'intention des autorités burundaises, il apparaît qu'il y a d'autres sociétés dont ALEKSANDRA de SPACE CARGO INC (DUBAI /SHALJAH) qui collaboreraient avec la société GATEWAY EXPORT. Cet avion de Gateway Export transporterait des minerais. Or, le Burundi a déjà ratifié les textes sur les mécanismes d'évaluation de la déclaration de Lusaka et a adopté le code minier en vigueur au Burundi. Cependant, bien que le Burundi ait fait la demande à l'adhésion à la norme des Initiatives pour la transparence dans les industries extractives (ITIE),

ef

cette adhésion n'est pas encore effective. De plus, depuis le 3 août 2020, il y a 3 cadres dont un cadre de l'Office Burundais des Recettes (OBR) Monsieur Aimé Buhire, le fondateur de TPO Monsieur Herman Ndayisaba et un cadre de l'Aviation civile burundaise Monsieur Révérien Harahagazwe qui se trouvent en prison pour cette affaire de GETEWAY EXPORT mais apparemment après 9 mois d'enquêtes, l'affaire n'avance pas. Pourtant, vous aviez ordonné au service judiciaire de tout faire pour que les enquêtes soient clôturées endéans 3 mois pour toutes les affaires se trouvant en justice. **A cet effet, Excellence Monsieur le Président de la République, tout en vous remerciant des actions déjà initiées, l'OLUCOME demande au Gouvernement de prendre des mesures visibles arrêtant ce trafic illicite des minerais de sang au Burundi et celles relatives à une bonne gestion de ce secteur car il rentre très peu de fonds à la caisse de l'Etat provenant de ce secteur alors que la production enregistrée est grande. Excellence, les informations à la disposition de l'OLUCOME nous révèlent que le code minier serait en train d'être révisé sans impliquer dans ce processus la société civile et le secteur privé alors qu'ils sont censés y contribuer pour ne pas retomber dans les erreurs qui viennent de vous amener à suspendre provisoirement les conventions sur l'exploitation des minerais au Burundi. Sur ce, nous vous demandons Excellence d'impliquer tous les acteurs y compris la société civile indépendante, le secteur privé ainsi que les cabinets d'experts indépendants.**

8. Excellence Monsieur le Président de la République, en vue d'une lutte efficace contre la corruption, l'OLUCOME demande qu'il y ait une loi favorisant l'accès à l'information publique et protégeant les défenseurs des droits de l'homme en général et des militants anticorruption en particulier conformément à l'article 10 de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention africaine de Lutte contre la corruption. Dans ce sens, il demande également que les médias indépendants fermés après leur destruction et les associations burundaises radiées soient rouverts et qu'il y ait l'établissement de meilleures conditions pour que près de 100 journalistes et plus de 200 défenseurs des droits humains burundais sans oublier plus de 300 milles réfugiés se trouvant à l'étranger rentrent au Burundi car c'est le capital humain burundais qui n'est pas en train de participer à la production. Par la suite, les lois régissant les asbls et la presse au Burundi devraient être révisées dans le strict respect des principes de gouvernance, de liberté d'association et de la presse libre car elles ne respectent pas la constitution du Burundi et la déclaration universelle des droits de l'homme qui garantissent toutes les libertés y compris la liberté d'association. Entre autre exigence de la loi sur les asbls est le renouvellement annuel de l'agrément, la première dans le monde entier. Quant à la loi de la presse, la

justice burundaise exige souvent aux journalistes de révéler leurs sources d'informations, ce qui viole le principe de protection de la source. Enfin, la loi sur les ONGs Internationales devrait être révisée elle aussi car elle limite les actions de ces dernières. Elles n'œuvrent plus selon leurs valeurs qui les caractérisent.

9. Excellence Monsieur le Président de la République, le Burundi possède des cadres et c'est une bonne chose. Cependant, si on se réfère aux dictons rundi « Umutwe w'umwe ntiwigira inama », « Ibigiye inama bigira Imana », « Imitwe ikora ikoranye », nous nous rendons compte que ces cadres ont besoin d'autres burundais spécialistes dans différents domaines et les experts internationaux pour leur compléter afin de s'enrichir dans leur travail. A cet effet, le Gouvernement devrait tout faire pour chercher et intéresser des intellectuels burundais vivant à l'étranger et spécialisés dans les domaines de minerais, d'économie, de médecine, ... De plus, concernant les activités pour lesquelles les intellectuels burundais ne disposent pas de compétences requises, le Gouvernement devrait faire appel aux cabinets internationaux spécialisés. Pour y arriver, le Gouvernement devrait mener des études purement scientifiques pour identifier les besoins en personnel d'appui, les intéressements multiformes et nécessaires ainsi que les moyens techniques et financiers y afférent en vue de mettre en place un programme de recrutement de ces experts burundais vivant à l'étranger et les cabinets d'experts internationaux. Cette planification et recrutement devraient se faire suivant les critères objectifs et de manière intègre. Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME propose ladite initiative car il n'existe aucun pays au monde qui s'est développé sans emprunter cette voie. En effet, Excellence, les mesures que vous prenez en matière de lutte contre la corruption sont bonnes. Néanmoins, la révision de la loi anticorruption au Burundi s'est faite sans aucune implication de la société civile et du secteur privé. D'où cette loi incarné des rancunes que la Cour Constitutionnelle ne pouvait pas s'en passer. Dans le même ordre d'idées, le Code minier serait en train d'être révisé à l'écart de la société civile et du secteur privé alors que la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption l'interdisent et encouragent plutôt le processus participatif. Nous donnons ces deux exemples car l'OLUCOME avait crié haut et fort lors des négociations de ces conventions sur l'exploitation des minerais au Burundi pour que le Gouvernement n'accepte pas les 10%, mais vous constatez que le Gouvernement revient à cette décision à plus de six ans de perte financière. D'où nous vous demandons Excellence, de toujours associer la société civile et le secteur privé ainsi que les experts indépendants lors de la révision des lois ainsi que lors de la préparation et la mise en œuvre des programmes de développement du pays.



10. Excellence Monsieur le Président de la République, en se référant sur les réformes déjà opérées dans les secteurs de transport des cadres de l'Etat sous le nom de charroi zéro et de café sans succès ainsi que la santé financière inquiétante de la REGIDESO et de l'ONATEL, il est nécessaire qu'il y ait les études pour une réforme profonde en matière de gestion des entreprises publiques que ça soit celles qui vendent les services ou celles qui vendent les produits. Ces réformes devraient être conduites par les experts internationaux à l'instar de l'Office Burundais des Recettes (OBR). De même, Excellence, étant donné que le niveau élevé de l'accroissement de la population burundaise, l'exiguïté des terres et l'exode rural accrue, il convient, Excellence, qu'il y ait une réforme profonde dans les secteurs de l'urbanisme, de l'environnement et en matière foncière sur 30 ans en vue d'obtenir une orientation claire dans ces secteurs. Excellence Monsieur le Président de la République, la politique en vigueur de démolir les constructions dites anarchiques qui dépassent les limites des dimensions des routes prévues dans les plans de construction des villes au Burundi exigeant 6 mètres d'espace libre en vue de rendre les villes propres et de respecter les constructions de la REGIDESO devrait être minutieusement étudiée. En effet, Excellence, que ça soit en Amérique, en Europe, en Asie, en Océanie et même dans d'autres pays africains, cela ne se fait pas, d'où le Gouvernement exigerait au moins 2 mètres au lieu de 6 mètres. Par la suite, Excellence, nous vous demandons que là où il y a des centres villes, le code de la route puisse être le régulateur pour que l'on y conduit les véhicules à une vitesse de 50 Km/h en y installant des panneaux routiers, au cas échéant des dos d'ânes ou des trapézoïdaux et là où il y a les écoles qu'une vitesse de 30 km/h soit respectée et que cette mesure prise de 6 mètres soit appliquée dans les espaces non encore construits. Etant donné que sur plus de 85 % des burundais qui vivent de l'agriculture à la houe pour une population de plus 12 millions sur une superficie de 27 834 Km², cette mesure devrait être bien étudiée pour autant que la population burundaise d'un pays moins développé (le Burundi) vit des produits de cet espace demandé. Si nos propositions ne sont pas considérées, nous demandons quant aux transgresseurs aux directives de cette politique en application, qu'ils soient notifiés à temps et aient du temps suffisant pour détruire leurs constructions puisque certains citoyens burundais n'ont pas des moyens financiers suffisants. Lorsqu'il s'avère que les espaces considérés par la mesure seraient attribués par les administratifs, les acquéreurs devraient être indemnisés conformément à la loi.

11. Excellence Monsieur le Président de la République, depuis mars 2020, le monde entier est secouée par la pandémie de Covid-19 dont le Burundi. Et chaque pays lutte cette épidémie de sa façon. Cependant, elle a des conséquences fâcheuses sur la santé de la population et l'économie d'un pays. D'où Excellence,

l'OLUCOME vous demande de considérer les avis des scientifiques sur la lutte contre cette pandémie d'autant plus que les cas des infectés viennent d'augmenter dans les communes de Kirundo et Kiremba selon les chiffres du ministère en charge de la Santé publique. Suite à la correspondance de la Banque Mondiale proposant des vaccins, le Gouvernement burundais vient d'accepter que sa population soit vaccinée de covid-19, tout en refusant de supporter les frais aux vaccinés qui auraient des effets secondaires compliqués. Dans le même ordre d'idées, l'OLUCOME vient d'apprendre la décision du Comité en charge de la lutte contre la pandémie au Burundi qui avance que le Gouvernement possède uniquement le programme de dépister et traiter les malades de Covid-19 même si les vaccins anti-covid -19 sont au pays. A cet effet, l'OLUCOME demande au Gouvernement de s'associer à la vaccination et de lancer des messages officiels à l'instar de la Tanzanie incitant la population burundaise à se faire vacciner en commençant par les personnes vulnérables âgées de plus de 50 ans et ceux ayant des antécédents des maladies chroniques. Bien plus, le Gouvernement devrait prendre des mesures contraignantes de lutte contre le Covid-19 et d'en être les modèles quant à leur application notamment obliger la population de porter des masques dans les lieux publics, de se laver régulièrement les mains et d'éviter les accolades et les baisers en se saluant. Si ces mesures sont entre autres prises, Excellence, elles permettent la relance de l'économie le plus rapidement possible et les burundais trouvent la liberté de voyager dans les pays étrangers. Excellence, nous venons d'apprendre également que le Gouvernement burundais vient de négocier avec le Fonds Monétaire International (FMI) un crédit rapide de 78 millions de dollars américains (soit plus de 150 milliards Francs burundais) en vue de lutter contre la pandémie de Covid-19. A cet effet, Excellence, le Gouvernement devrait veiller à ce qu'il y ait un processus transparent dans la gestion de ces fonds et dans l'octroi des marchés publics y relatifs aussi longtemps que c'est un crédit qui sera remboursé par les burundais. Et éviter ce qui s'est passé avec les fonds de lutte contre le Sida où les cadres de l'Etat fondaient des associations pour profiter ces fonds et les bénéficiaires (les malades du Sida) n'en trouvaient aucun profit. Excellence, l'Observatoire vous demande d'exiger la publication des membres fondateurs des sociétés gagnantes des marchés publics issus de ces fonds du FMI de telle sorte qu'aucun cadre de l'Etat n'y bénéficie car la loi l'interdit de même que la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au cas contraire, ces cadres auraient commis les infractions relatives au clientélisme, au favoritisme ainsi qu'à l'incompatibilité.

12. Excellence Monsieur le Président de la République, la société burundaise est toujours fracturée par des blessures du passé d'autant plus qu'il existe une partie encore des citoyens en exil à l'étranger, une autre qui sévit dans la pauvreté et

une autre qui représente des prisonniers réels et des prisonniers d'opinion. A cet effet, l'OLUCOME Vous demande qu'il y ait une conférence nationale sur la vérité et la réconciliation pour bâtir l'unité des burundais. Ainsi, l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation et le dernier rapport de son Excellence l'ancien président tanzanien feu William Benjamin Mkapa sur le dialogue inter burundais devraient être tenus en considération et mis en application car l'existence de ces documents a coûté d'énormes moyens financiers et sont d'une importance capitale pour la vérité et la réconciliation, la seule base du développement durable et le rétablissement des principes de la gouvernance et de la transparence de la vie publique burundaise . **A cet effet, Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME demande une évaluation sur la mise en application de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation au Burundi. Vu les crises cycliques qui ont endeuillé le Burundi depuis l'indépendance, l'Observatoire remarque qu'il existe une partie de la population qui est malade psychologiquement d'où il vous demande qu'il y ait un programme national de détraumatisation sociale en vue d'apaiser les cœurs des burundais. Pour les prisonniers en général, l'Observatoire Vous demande qu'il y ait une amnistie générale d'une part et un programme national de rééducation et réinsertion d'autre part. Aussi, il serait très important de créer des conditions favorables pour le retour des réfugiés qui hésitent encore à rentrer au Burundi. Ainsi, Excellence, le développement et la gouvernance au Burundi se réaliseraient dans une atmosphère de paix et de cohésion entre les Burundi.**

13. Excellence Monsieur le Président de la République, pour clore cette correspondance, nous voudrions vous présenter nos autres demandes en vue d'une promotion de la bonne gouvernance et de la transparence au Burundi. Ainsi, nous Vous demandons :

- De mettre en place des réformes profondes sur le système de gouvernance budgétaire, judiciaire, et administrative des marchés publics. Ces réformes profondes permettront à la bonne utilisation des fonds de l'Etat pour le développement du pays et non des individus corrompus ;
- D'informatiser tous les services publics pour lutter contre la corruption ;
- D'instruire les sociétés publiques à mettre en place les Manuels des procédures administratives et financières ainsi que des codes d'éthique et de déontologie afin que les recrutements et les opérations administratives et financières soient opérés d'une manière rapide et sûre ;
- D'opérer une réforme politique pour qu'il y ait une nette séparation de trois pouvoirs pour que n'importe quel transgresseur à la loi sans exception aucune soit traduit en justice et punie conformément à la loi ;
- De mettre en place une loi régissant le registre national public des membres

fondateurs des sociétés qui bénéficient des marchés publics en vue de lutter contre la dilapidation des biens publics par des corrompus présumés ;

- De mettre en place un système national de l'Intégrité.
- De mettre en place la haute Cour de justice.

Excellence Monsieur le Président de la République, si ces mesures ci-dessus sont prises, elles favoriseront la croissance économique, la cohésion sociale, la redistribution des ressources et inciteraient les investisseurs étrangers à venir opérer au Burundi d'une part et le retour des réfugiés burundais d'autre part.

Espérant une suite favorable à nos requêtes, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

